

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 05 DECEMBRE 2022 - A 18 H 30

Le 05 décembre 2022 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER, Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Romain HEMART, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD.

Absents excusés : Brigitte VIOLET, Cindy BARBÉ, Hélène LARBI, Nathalie DUMONT et Madgid BORDJI .

Absent : /

Pouvoirs : Brigitte VIOLET donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX
Nathalie DUMONT donne pouvoir à Odile BOINET.

Quorum : Atteint

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER.

Le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2022 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1. CCVS : Convention de groupement de commandes balayage et lavage mécanisés des voiries bordurées, de novembre 2022 à octobre 2023,**
- 2. Location logement communal,**
- 3. Cadeau de départ d'un agent communal,**
- 4. Informations et questions diverses.**

1. Délib 2022-043 - CCVS : Convention de groupement de commandes balayage et lavage mécanisés des voiries bordurées, de novembre 2022 à octobre 2023,

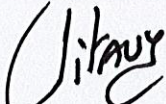
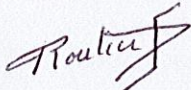
- D'adhérer au groupement de commandes « balayage et lavage mécanisés des voiries bordurées » de novembre 2022 à octobre 2023.
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-043.

2. Délib 2022-044 - Location logement communal,

- De louer, à compter du 16 décembre 2022, le logement communal sis 2 rue de la Mairie 80770 Beauchamps,
- Que le montant du loyer mensuel est fixé à 580 €,

1

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

- Que le loyer sera ensuite revalorisé en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Le premier indice de référence sera le dernier connu à la signature du bail,
- Une caution d'un montant de la valeur d'un loyer sera demandée au locataire, lors de la prise de possession du logement,
- Qu'un état des lieux sera dressé par la commune,
- De mandater Monsieur le Maire pour signer le bail et toutes pièces s'y rattachant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-044.

3. Délib 2022-045 - Cadeau de départ d'un agent communal,

- D'offrir à un agent communal un vase et une coupe à fruits provenant du Musée du Verre situé Manoir de Fontaine Rue du manoir 76340 Blangy sur Bresle, afin de la remercier des services rendus durant sa carrière.
- D'accepter de régler l'avis des sommes à payer à la Commune de Blangy-sur-Bresle Place Georges Durand 76340 Blangy-sur-Bresle, la somme totale de 82 € à l'article 6232 du Budget Beauchamps 2022.

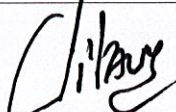
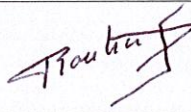
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-045.

4. Informations diverses et questions diverses

- Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Que le permis d'aménager concernant le lotissement dénommé « La Clé des Champs », situé Route de Bouvaincourt, composé de 39 parcelles constructibles et d'une parcelle pour résidence logis seniors a été accordé à la Société VALCITY PROMOTION, le 14 novembre 2022. Ce permis a ensuite été transféré au bénéfice de la SNC Le Clos du Hamel en date du 25 novembre 2022.
- De la fin de l'activité du centre canin de la « Maison de l'aérodrome » à la date du 31 décembre 2022. De ce fait, la CCVS a contacté la Société Protectrice des Animaux, afin de connaître les modalités et le coût relatif à une prestation de fourrière animale.
- Que les travaux de relamping (éclairage Leds des candélabres) sur la commune de Beauchamps ont débuté ce jour, Rue d'Embrville. La durée des travaux est estimée à 3 semaines. 235 points lumineux seront changés.
- Avoir reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant le terrain bâti situé 13 Grande Rue à Beauchamps, cadastré section E n° 368 d'une superficie de 702 m² pour la somme de 139 900 € (130 000 € de terrain et 9 900 € de frais d'acte notarié). Ce terrain jouxte le groupe scolaire des Hortensias et le parking Rue Béghin. Son acquisition permettrait d'envisager la sécurisation des entrées et sorties des élèves et amènerait une réflexion sur la reconversion de cette école. Un dossier de demande de subvention à hauteur de 30 % est possible au titre du Fonds de soutien financier et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres – programmation 2023. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette idée. Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

- Avoir été contacté par une entreprise souhaitant acquérir une partie de la parcelle cadastrée section D n° 233, située près de la piste moto. L'acquéreur envisagerait de construire une surface commerciale et faire une plantation de sapins.
- Avoir reçu le carnet de santé des 4 ponts situés rue du Lieu Dieu à Beauchamps et Rue Madame de Sévigné entre Beauchamps et Gousseauville. Des travaux conséquents sont à prévoir sur les ponts de la pêcherie et celui partagé entre les communes de Beauchamps et Gousseauville. Le pont situé face à l'habitation 2C rue du Lieu Dieu est le moins endommagé. Pour ce qui concerne le 1^{er} pont depuis la RD1015 (pont voute), celui-ci n'a pas été chiffré : les désordres constatés doivent faire l'objet d'un diagnostic précis afin de définir les travaux à réaliser.
- donne lecture de la synthèse se rapportant au Rapport Social Unique (RSU) 2021
- Que le contrat de dératisation établi avec Batisanté Nord arrive à échéance le 31 décembre 2022. Dans ce contrat était prévu une distribution du rodenticide à la population par véhicule haut-parleur et le traitement du réseau d'égouts.
- Qu'un séjour ski-études du 08 au 14 janvier 2023 dans les Alpes à la Plagne est organisé par le collège Louis Jouvot. 5 élèves de Beauchamps sont concernés. Suivant la délibération du 16 décembre 2021, la commune participera à hauteur de 80 € par élève.
- Qu'une réunion avec le personnel enseignant a eu lieu le 29 novembre 2022. Il donne la parole à Madame BERQUER qui relate les différents événements programmés (spectacle, conte, voyages, équipements sportifs, marché de Noël...). Madame BERQUER sollicite le Conseil Municipal pour l'obtention d'une subvention communale exceptionnelle à hauteur de 500 € pour financer les voyages des écoles du Parc au château d'Eaucourt (coût du voyage 892 €) et des Hortensias au Musée de Picardie à Amiens (coût du voyage 960 €). Elle rappelle que les élèves n'ont plus de spectacle à Noël. Le Conseil Municipal accepte. Cette somme sera votée lors de l'élaboration du prochain budget.

Les membres du Conseil Municipal sont invités au marché de Noël organisé par les écoles dans le préau du groupe scolaire du Parc, le jeudi 15 décembre 2022 à 16 h 45.

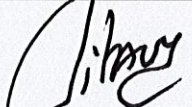
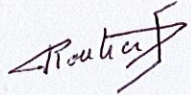
- Questions diverses

Madame RENIER :

- Propose aux commissions de faire part sur le groupe de leurs besoins (exemple distribution des papiers d'information ou autres) aux conseillers municipaux même s'ils ne font pas partie de cette commission.
- Demande si l'envoi de la traditionnelle carte de vœux sera maintenue. Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur MAILLARD :

- Demande si les chicane provisoires dans le but de ralentir la vitesse dans la rue du Lieu Dieu seront prochainement posées. Monsieur le Maire répond dans l'affirmative.
- Remercie le personnel communal pour la taille des branches d'un arbre gênant la visibilité à la sortie de la rue du Lieu Dieu sur la RD 1015.
- Renouvelle sa demande de passage pour piétons rue du Lieu Dieu entre le parking et l'accès au centre équestre.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

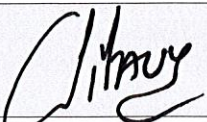
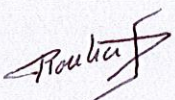
Madame BERQUER :

- Demande :
 - À qui revient l'entretien de la haie du chemin des étangs située sur la RD2 entre Beauchamps et Incheville car les mauvaises herbes prennent le dessus sur les charmilles ? Monsieur le Maire répond que cet entretien revient à la mairie d'Incheville.
 - Qu'un obstacle de type potelets soit installé pour empêcher le stationnement des véhicules sur la partie enherbée (non prévue à cet effet) face au kiosque à pizzas. Les véhicules abîment le terrain.
 - Que les organisateurs des brocantes stoppent l'utilisation de marquages permanents sur les trottoirs (traits, numéros...). La rue de l'Eglise est très bien entretenue par le personnel communal et ces marquages persistants sont visuellement dégradants.
- Informe que :
 - La stèle en hommage aux tirailleurs Sénégalais a été installée au cimetière,
 - L'arbre de Noël des enfants aura lieu le 16 décembre 2022
- Remercie les écoles pour la fabrication et l'installation des décorations de Noël dans le grand sapin communal situé sur la Place du village. Les enfants étaient très heureux. Un article dans la gazette communale leur sera dédié.

Madame BOINET informe que les vœux de Monsieur le Maire auront lieu le dimanche 15 janvier 2023 à 11 h 00 à la salle polyvalente.

Monsieur BOIVIN demande s'il est envisagé des travaux sur la toiture du bâtiment de la Placette des Moulins. Monsieur le Maire répond que non. Une étude a été réalisée pour l'installation de panneaux solaires mais le projet est en suspens, le coût des matériaux ayant flambé.

La séance est levée à 19 h 52.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---